

Affiliation à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 3338070  
Association inscrite en préfecture N° W381004803  
N° Siret: 425 369 022 00016

### CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Date** : **Vendredi 8 septembre 2023**  
**Horaire** : **19 Heures**  
**Lieu** : Terrain extérieur de tir à l'arc, à Monestier de Clermont

#### **Ordre du jour** :

- 1/ Modification des statuts
- 2/ Questions diverses

SUIVI DE

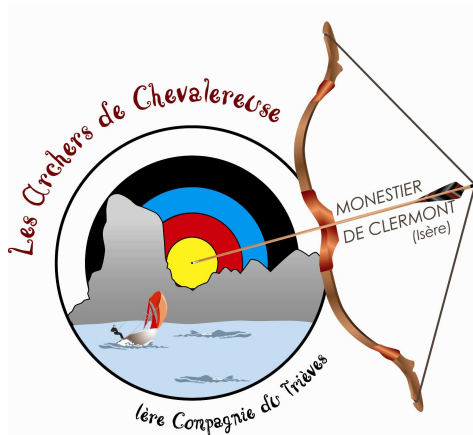
### CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Date** : **Vendredi 8 septembre 2023**  
**Horaire** : **19H30**  
**Lieu** : Terrain extérieur de tir à l'arc, à Monestier de Clermont

#### **Ordre du jour** :

- 1/ Adoption du PV de L'AG ordinaire 2023
- 2/ Rapport moral du Président
- 3/ Rapport financier
- 4/ Tarif des cotisations 2024/2025
- 5/ Objectif 2023//2024
- 6/ Renouvellement du bureau
- 7/ Questions diverses
- 8/ Clôture de l'AG et verre de l'amitié

*Fin prévue pour 20h45*



Affiliation à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 3338070  
Association inscrite en préfecture N° W381004803  
N° Siret: 425 369 022 00016

Il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire suivi d'une Assemblée Générale Ordinaire qui interviennent en cours d'année afin de modifier les statuts et de basculer en année sportive plutôt qu'en année civile la gestion du club, c'est-à-dire, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année.

La présence de tous les archers licenciés du club et de leurs représentants légaux pour la saison écoulée (2022/2023) est indispensable lors de l'Assemblée Générale. Si le quorum n'était pas atteint (31 membres présents), les 2 Assemblées Générales auront lieu dans la 1/2h suivante avec les présents ou représentés.

Si vous ne pouvez pas être présent, merci de compléter le pouvoir (pièce jointe ci-dessous) et nous le transmettre avant l'Assemblée Générale.

Pour ceux qui le souhaitent, l'Assemblée Générale sera suivie par un repas !  
Merci de compléter le bulletin d'inscription ci-dessous.

Merci d'avance pour votre présence.

Le Président, Yann SURRE

---

### POUVOIR

Assemblée Générale du 08/09/2023 des Archers de Chevalereuse.

Si vous ne pouvez pas être présent, veuillez remettre ce pouvoir à la personne désignée. Si ce n'est pas possible, retourné-le moi complété et signé par mail (yann.surre@outlook.fr).  
Veuillez prendre en compte qu'on ne peut pas donner plus de 2 pouvoirs à la même personne.

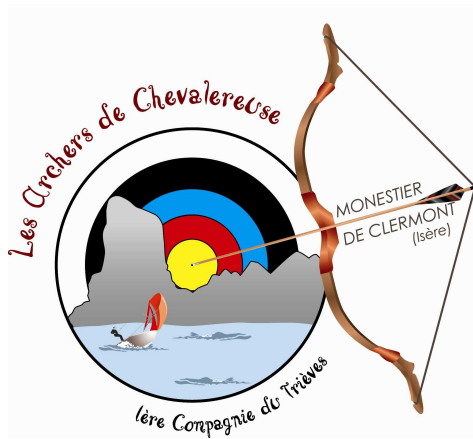
Je soussigné(e).....

Adhérent(e) à l'association « Archers de Chevalereuse » donne pouvoir pour me représenter,  
voter ou signer tout document à :

M ou Mme.....

Fait à .....le.....

Signature avec mention « bon pour pouvoir » .....



Affiliation à la Fédération Française de Tir à l'Arc N° 3338070  
Association inscrite en préfecture N° W381004803  
N° Siret: 425 369 022 00016

**Repas :** Salade, grillades, dessert, boissons.

Une participation sera demandée pour le repas de 10 € par adulte et 6 € par enfant (- de 10 ans).

Il se peut que le repas soit annulé si le mauvais temps nous empêche de le faire au terrain extérieur. Un mail sera envoyé en cas d'annulation du repas.

Afin de préparer l'intendance, **les inscriptions pour le repas seront closes le lundi 4 septembre 2023 dernier délai.**

Parents, conjoints, enfants, tout le monde est invité.

**Inscription "Repas" du 8 septembre 2023 :**

Nom .....

Nombre d'enfant .....

Nombre d'adulte .....

Clôture le 04/09/2023